

Garantie du bois franc commercial Armstrong

PLEINES GARANTIES

Seul le premier acheteur bénéficie des garanties décrites aux présentes, SOUS RÉSERVE DES PROCÉDURES, DES LIMITATIONS, DES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ ET DES EXCLUSIONS ÉNONCÉES AUX PRÉSENTES. Les garanties couvrent uniquement les applications approuvées des produits qui sont conformes aux recommandations de Armstrong® Commercial Hardwood Floors (Couvre-planchers en bois franc commercial) et s'appliquent aux produits Armstrong achetés après le 1^{er} juillet 1999 (voir les Produits et les années applicables ci-dessous).

PLEINE GARANTIE À VIE SUR L'INTÉGRITÉ STRUCTURALE.

PLEINE GARANTIE À VIE SUR L'INTÉGRITÉ STRUCTURALE.

Armstrong Commercial Hardwood Floors (Couvre-planchers en bois franc commercial) garantit ses produits, à l'état initial après la fabrication, contre tout vice de stratification, d'assemblage, d'usinage, de dimension et de classement. L'expression « intégrité structurale » signifie que les produits resteront exempts de tout vice de stratification, d'assemblage, d'usinage, de dimension et de classement tant et aussi longtemps que le premier acheteur est le propriétaire de la maison ou du plancher commercial. De surcroît, Armstrong garantit tous ses produits de couvre-planchers en bois franc haute performance, y compris lorsqu'ils sont appliqués sur un substrat de béton avec système de chauffage radiant dont la surface ne dépasse pas une température de 85 °F (29 °C), contre tout flambage, bombement, plissement ou gauchissement, tant et aussi longtemps que le premier acheteur est le propriétaire de la maison ou du couvre-plancher commercial, sous réserve d'une installation et d'un entretien convenables, conformément aux procédures et aux directives d'installation Armstrong et sous réserve d'un entretien convenable conformément aux directives et aux consignes d'entretien du plancher figurant dans le présent classeur et inclus dans les emballages du revêtement de sol. Les revêtements de sol en bois franc étant des produits naturels se dilatent et se contractent continuellement sous l'effet des variations de température et au gré des saisons. Les planchers de bois franc installés convenablement peuvent donc présenter un certain écart entre les planches à certaines époques de l'année. Le cas échéant, un tel écart n'est pas couvert par la présente garantie.

GARANTIE À VIE SUR LA LIAISON PAR COLLAGE

Armstrong Commercial Hardwood Floors (Couvre-planchers de bois franc commercial) garantit également que les adhésifs recommandés et approuvés par Armstrong, s'ils sont convenablement utilisés avec des produits de revêtement de sol en bois franc haute performance répondant à toutes les spécifications techniques des produits de revêtement de sol en bois franc commercial Armstrong, maintiendront leur liaison tant et aussi longtemps que le premier acheteur est le propriétaire de

la maison ou du plancher commercial. Toutes les procédures appropriées d'inspection préalable, d'installation et d'entretien doivent être observées. Toute défaillance de l'adhésif causée par les dommages du substrat sous l'effet de l'eau ou par des dégâts causés par l'eau, y compris notamment la rupture de conduites d'eau ou une inondation, n'est pas couverte par la présente garantie.

GARANTIE DE 25 ANS SUR LA COUCHE DE BOIS IMPRÉGNÉE D'ACRYLIQUE

Armstrong Commercial Hardwood Floors (Couvre-planchers de bois franc commercial) garantit, à l'acheteur/au propriétaire initial, les couches de bois haute performance imprégnées d'acrylique des planchers (hormis la couche de finition Permion®) contre toute perforation due à l'usure et contre toute séparation de la structure multicouche haute performance dont elles font partie pendant l'entière période de 25 ans à partir de la date d'achat. Cette garantie de 25 ans offerte est sous réserve d'une circulation normale pour les applications commerciales ou résidentielles.

Les garanties de couche de finition et surface de bois imprégné

excluent toute indentation, rayure ou dégat superficiel causés par l'absence d'un entretien convenable, par l'abus, par la négligence, par de hauts talons pointus, par l'eau, par l'érosion, par des cailloux, par du sable, par d'autres abrasifs ou par l'absence d'une protection suffisante contre les meubles. L'emploi des produits d'entretien et de protection du sol couramment recommandés par le fabricant vous permettra de préserver la splendeur de votre plancher en permanence. L'emploi de produits d'entretien du sol autres que ceux qui ont été expressément conçus pour l'usage avec le couvre-plancher du fabricant risque d'abîmer votre plancher et d'entraîner l'annulation de la garantie.

GARANTIE DE 3 ANS SUR L'ENDUIT DE FINITION PERMION®

L'acheteur ou le propriétaire initial a la garantie que la couche d'usure de la surface en uréthane Permion ne sera pas endommagée sous l'effet de l'usure et ne se séparera pas du plancher de bois pendant la période complète de trois ans à compter de la date d'achat, sous réserve d'une circulation commerciale normale.

SIGNIFICATION DE LA GARANTIE ARMSTRONG

Si une quelconque partie du couvre-plancher fait défaut relativement aux dispositions de ces garanties, une éventualité fort peu probable, Armstrong s'engage envers le premier acheteur à réparer, remettre à neuf ou remplacer, au seul gré d'Armstrong, ladite partie du couvre-plancher GRATUITEMENT, au moyen du même produit ou d'un autre produit de valeur égale. S'il s'avère impossible de réparer le défaut, malgré un nombre raisonnable de tentatives, une éventualité fort peu probable, Armstrong remboursera le prix d'achat afférent à la

portion défectueuse du couvre-plancher. Pour déposer une réclamation au titre de la garantie, communiquez d'abord avec le distributeur Armstrong ou l'achat initial a été fait.

Si le distributeur est incapable de répondre de manière satisfaisante à la réclamation, communiquez avec nous aux coordonnées suivantes :

Armstrong Floor Products Claim Center,
P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604-3001.

Les réclamations doivent être déposées dans les limites de la période de garantie et une preuve de la date d'achat sera requise. Armstrong se réserve le droit de faire inspecter le plancher par un représentant désigné par Armstrong et de prélever des échantillons pour analyse.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ ET EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

- La variation de la couleur d'un plancher est un phénomène naturel causé par les essences de bois, l'âge, la nature du couvre-plancher et l'exposition aux rayons ultraviolets ou à ceux du soleil. Pour ces motifs, la couleur du couvre-plancher neuf ou de remplacement peut éventuellement ne pas être identique à celle des échantillons ou du couvre-plancher existant.
- À cause des variations de couleur des produits ou échantillons, Armstrong décline toute responsabilité quant à l'appariage des couvre-planchers du consommateur à d'autres produits de bois, comme les armoires, les rampes d'escalier, les moulures et les garnitures.
- La perte de lustre n'est pas considérée comme une usure de surface.
- Les caractéristiques naturelles du bois (exemples : variations de grain, couleur, concrétions minérales et noeuds) ne sont pas considérées comme des défauts.
- Les garanties Armstrong sont inaccessibles.
- Aucun installateur, distributeur, détaillant, agent ou employé d'Armstrong n'a le droit de modifier les obligations ou les limitations afférentes à une quelconque garantie Armstrong.

Produits et les années applicables

| Garantie | Années | Produits |
|--------------------------|----------------|---|
| Intégrité structurale | Garantie à vie | PREMIER PERFORMANCE™ COLLECTION HERITAGE CLASSICS™ BECKFORD™ |
| Liaison par collage | Garantie à vie | PREMIER PERFORMANCE COLLECTION HERITAGE CLASSICS BECKFORD |
| Imprégnation d'acrylique | 25 ans | PARQUET HARTWOOD® CENTURY FARM™ PLANCHER DE BOIS FRANC EMBOÏTABLE ARMSTRONG |
| Fini Permion® | 3 ans | PARQUET HARTWOOD |
| | | PREMIER PERFORMANCE COLLECTION HERITAGE CLASSICS PLANCHER DE BOIS FRANC EMBOÏTABLE ARMSTRONG |
| | | COLLECTION VALENZA METRO CLASSICS |
| | | CENTURY FARM BECKFORD |

*Hormis les versions avec fini HartWood™

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE LES GARANTIES ARMSTRONG NE COUVRENT PAS LES EMPREINTES, LES RAYURES, LES TACHES OU LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA NÉGLIGENCE, LE FEU, L'EAU, L'HUMIDITÉ, UNE CHALEUR OU UNE SÈCHERESSE EXCESSIVES, L'ÉROSION, LES CAILLOUX, LE SABLE OU TOUT AUTRE ABRASIF, LES ANIMAUX DOMESTIQUES, LES INSECTES, LES HAUTS TALONS, LES INTÉPIÉRIES OU LES CATASTROPHES NATURELLES, LES VARIATIONS DE COULEUR, LES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES DU BOIS, LE MANQUE D'OBSERVATION FIDÈLE DE TOUTES LES DIRECTIVES ÉCRITES D'INSTALLATION OU D'ENTRETIEN DU FABRICANT, UN ENTRETIEN INAPPROPRIÉ, LE NETTOYAGE AVEC UNE VADROUILLE MOUILLÉE, UNE PROTECTION INSUFFISANTE, UN MAUVAIS USAGE OU UNE MODIFICATION INAPPROPRIÉE DU PRODUIT INITIAL. LES GARANTIES ARMSTRONG NE COUVRENT PAS LES DILATATIONS ET CONTRACTIONS NATURELLES QUI PROVOQUENT LA SÉPARATION DES PLANCHES, NI LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR UNE HUMIDITÉ EXCESSIVEMENT ÉLEVÉE OU BASSE. AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE À UN QUELCONQUE PRODUIT OU À DE QUELCONQUES PRODUITS DÉSIGNÉS COMME AUBAINES, OCCASIONS, ANTIQUITÉS, ARTICLES DE TAVERNE, ARTICLES DE CHALET, MARCHANDISE DE SECOND CHOIX, ÉCONOMIQUES OU NON STANDARD. TOUTE MARCHANDISE DÉSIGNÉE DE FAÇON SEMBLABLE EST VENDUE « TELLE QUELLE ». LE PRÉSENT DOCUMENT REPRÉSENTE L'ÉNONCÉ COMPLET ET EXCLUSIF DES GARANTIES EXPRESSES OFFERTES AUX PRÉSENTES ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE DU FABRICANT, EXPRESSE OU PRÉVUE PAR LA LOI, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. ARMSTRONG DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX DOMMAGES CONSÉQUENTS OU INDIRECTS. TOUTEFOIS, LES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉQUENTS POUVAIENT ÊTRE INTERDITES PAR CERTAINS ÉTATS OU PAR CERTAINES PROVINCES, IL SE PEUT QUE LA PRÉSENTE EXCLUSION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS. LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS DÉTERMINÉS, MAIS VOUS POUVEZ ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE. LE SEUL RECOURS PRÉVU AUX PRÉSENTES EST LA RÉPARATION, LA REMISE À NEUF, LE REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX OU LE REMBOURSEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX.